

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 788/SLAG modifiant l'arrêté n° 759/SLAG au 20 août 1974 relatif à l'élection du 22 septembre 1974.

n° 788/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
27 août 1974

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1974

Date du numéro
10 septembre 1974

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas

Vu le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce Territoire : Vu le code électoral

Vu l'ordonnance ne 58-1098 du 15 novembre 1958 relative à l'élection des sénateurs, complétée par l'ordonnance n° 59-260 du 4 février 1959 : Vu la loi n° 61-818 du 29 juillet 1961 modifiant en ce qui concerne les territoires d'outre-mer l'ordonnance n° 59-260 susvisée : Vu le décret n° 59-393 du 11 mars 1959 pris pour l'application dans les territoires d'outre-mer de la République les articles 1er, 5 et 6 et des titres II et III de l'ordonnance n° 58-1098 du 15 novembre 1958 relative à l'élection des sénateurs, complétée par l'ordonnance n° 59-260 susvisée : Vu le décret n° 74-692 du 6 août 1974 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu l'arrêté n° 759/SLAG du 20 août 1974 relatif à l'élection sénatoriale du 22 septembre 1974

Vu les propositions faites par le Président du Tribunal supérieur d'Appel en ce qui concerne le Président et les membres du bureau du collège électoral ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'article 6 de l'arrêté n° 759/SLAG du 20 août 1974 relatif à l'élection sénatoriale du 22 septembre 1974 est modifié comme suit : Au lieu de: MM. Thenegal, magistrat du siège, président Martin, magistrat du siège, membre Lire : MM. Bonneau, président du Tribunal Supérieur d'Appel président Thenegal, magistrat du siège, membre Le reste sans changement. Art. 2. —Le présent arrêté qui sera publié selon la procédure d'urgence sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation le Haut-Commissaire adjoint
R.

GAUGER